

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-28**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

OBJET : AVENANT N°1 AUX CONTRATS DE DELEGATION DES SERVICES D'EAU POTABLE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF RELATIF A L'AUTO-FACTURATION DE LA TVA

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2022

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, M. THIMONIER Franck, MM ABADIE Frédéric, BERCIMUELLE Laurent, MONTAGNON Bruno, JARRIGE Jérôme, DESSERTINE Sébastien, Mme CHENAVER Christelle, M. ASTRUC Pierre-Charles, Mme CORNET Sophie, M. PLOCH Romain

Absents : Mme ROCLE Nathalie (*pouvoir à Christine FASSINOT*), Mmes LONGEARD Gaëlle, BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, PARENTI Sandrine

Secrétaire de séance : M. PLOCH Romain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les deux contrats d'affermage en cours, entre la Commune et Suez Eau France, sont exécutoires depuis le 1^{er} décembre 2018, pour une durée de 8 ans. L'avenant n° 1 a pour objet d'inclure les dispositions de la nouvelle doctrine administrative en matière d'assujettissement des redevances d'affermage à la TVA et de mettre en place les dispositions permettant l'auto-facturation.

Après présentation et délibération, **le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature de l'avenant précité pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif, afin de confier un mandat d'auto-facturation à Suez Eau France.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 3 janvier 2023

Le Maire,



Alain CAUQUIL